

La Restauration

Le retour des Bourbons au pouvoir

1814-1830

De 1814 à 1830, les deux frères de Louis XVI règnent sur la France, sous les noms de **Louis XVIII** et **Charles X**. **Cette restauration devait être aussi, dans l'esprit de ceux qui l'ont souhaitée, une restauration de l'Ancien Régime dans l'ordre politique et social.** Mais le fossé creusé par la Révolution ne pouvait être aisément comblé. Cependant, la France fit sous la Restauration sa première expérience suivie d'un régime représentatif. Le 8 juillet 1815, Louis XVIII rentre à Paris après en avoir été chassé 100 jours plus tôt par le retour de Napoléon I^{er} au pouvoir.

I Les cadres de la vie politique

1. La Charte constitutionnelle

La **Charte de 1814 fixe le cadre institutionnel du régime.** À côté du roi, elle établit une représentation de la nation, sous forme de **deux chambres**, l'une héréditaire et que le roi complète à son gré, la **Chambre des pairs**, l'autre élue, la **Chambre des députés**. Les pouvoirs de ces deux Chambres sont limités à deux fonctions : le vote de la loi et le contrôle du budget. Elles n'ont pas le droit d'initiative des lois, mais seulement celui d'amender le texte proposé par le roi, ou de le rejeter. Toutefois, le trait le plus caractéristique de la vie politique de la Restauration se trouve dans **l'étroitesse du pays légal. Le régime censitaire n'accorde le droit de vote qu'aux Français mâles âgés de plus de trente ans et payant au moins 300 francs de contribution directe.** Sur 9 millions d'adultes, il y a environ 110 000 électeurs en 1817 soit 37 électeurs pour 10 000 habitants en 1817, et 27 en 1828 !

2. Les « partis »

Sous la Restauration, on ne peut parler de parti au sens moderne. Mais des tendances se dessinent à la Chambre.

À droite, les ultraroyalistes, ou « ultras », ne comprenaient pas la nécessité d'une constitution écrite ; pour eux, il suffisait de rétablir dans leurs privilèges noblesse, clergé, parlements et états provinciaux, dont les droits reconnus limiteraient l'arbitraire royal. Un retour à la monarchie, tempérée par le poids des grands corps privilégiés, tel était leur idéal politique. **Le comte d'Artois, le futur Charles X, est leur homme.**

Au centre, les « constitutionnels » acceptent la Charte parce qu'elle garantit les libertés et l'égalité civile et dresse un barrage devant les masses populaires, incapables, en raison de leur ignorance, de prendre part à la gestion des affaires publiques. **Bourgeois riches et instruits, juristes, hauts fonctionnaires de l'Empire, universitaires,** ils craignent autant le triomphe de l'aristocratie que celui de la démocratie. **François Guizot, est leur principal porte-parole parlementaire.**

À gauche, enfin, les « indépendants » ne formèrent jamais un groupe uni, mais plutôt un rassemblement de tous ceux qui rejetaient vigoureusement les traités de 1815, le drapeau blanc, la prééminence retrouvée du clergé et de la noblesse. C'étaient des monarchistes parlementaires, des officiers de l'Empire, des républicains, ou encore le marquis de La Fayette, qui rêve de jouer à nouveau son rôle de 1789, se range parmi eux.

II La vie politique en France (1814-1830)

1. Les débuts du régime et l'expérience libérale (1815-1820)

Les **Alliés vainqueurs s'imposèrent des conditions de paix très dures,** le contrôle des actes du gouvernement par un comité des ambassadeurs des quatre grandes puissances s'ajoutant à une occupation partielle du territoire. Surtout, elle avait exaspéré la haine des royalistes pour les hommes de l'Empire et de la Révolution. **La Terreur blanche fit rage de juillet à octobre 1815,** en particulier à Marseille, à Avignon, à Toulouse, à Nîmes. **La réaction fut si forte qu'aux élections d'août 1815 une énorme majorité d'extrême-droite entra à la Chambre.**

Ces violences ne répondaient pas aux tendances pacifiques et au réalisme politique de Louis XVIII, non plus que de son principal ministre, le duc de Richelieu. **Un projet de loi d'amnistie qui exilait les Bonaparte et les conventionnels régicides et mettait un point final à la répression**, fut très mal accepté la majorité qui voulait en aggraver les dispositions. Les esprits s'étaient calmés. La nouvelle Chambre, élue en octobre 1816 assurait le pouvoir aux Constitutionnels.

Pendant quatre ans, les constitutionnels restèrent au pouvoir. En fait, le principal ministre fut **Decazes**, ami de Madame Mère, et véritable favori du roi. **Ministre de la Police, il inspire en 1819, trois lois sur la presse abolissent censure et réduisent le nombre des délits liés à la presse** : les journaux se multiplient, surtout à gauche. La confiance est revenue, les finances sont saines et la France partage avec l'Angleterre le privilège d'un équilibre budgétaire inconnu dans le reste de l'Europe.

Si le roi approuve cette politique, elle suscite la plus vive opposition des ultras, qui accusent Decazes de faire le lit d'une révolution prochaine. Dans la nuit du 13 au 14 février 1820, le cordonnier Louvel tue, à l'Opéra, le duc de Berry, seul membre de la famille royale en mesure de donner un héritier à la dynastie. La droite, déchaînée, obtient du roi le renvoi de Decazes.

2. Les ultras au pouvoir (1820-1828)

En décembre 1821, Villèle forme un ministère entièrement ultra ; il demeurera au pouvoir jusqu'en janvier 1828. Lors des élections de 1820, la gauche subit un désastre, qui ira s'aggravant d'année en année.

Les lois sur la presse sont suspendues dès mars 1820. Enfin, la mainmise de l'Église sur les esprits est facilitée par diverses mesures : inspection des collèges confiée aux évêques (1821) ; en 1822, l'École normale supérieure est supprimée, les écoles de Droit et de Médecine provisoirement fermées, les cours de Guizot et de Cousin suspendus, car jugés subversifs.

La gauche, dont les députés sont tombés de quatre-vingts en 1820 à quinze en 1824, ne peut plus se faire entendre à la Chambre ; sa presse est bâillonnée.

La mort de Louis XVIII, le 16 septembre 1824, enlève à la réaction son dernier frein. Charles X se fait sacrer en grande pompe à Reims en mai 1825. L'opinion s'en amuse, mais s'en inquiète aussi.

Dès avril 1825, Villèle avait fait voter aux Chambres deux lois fort réactionnaires : le 20 avril, la loi sur le sacrilège punissait le vol de vases sacrés, et prévoyait même la peine de mort si la profanation portait sur des hosties consacrées ; le 28 avril, la loi dite du milliard des émigrés affecta un capital d'un milliard, rapportant 30 millions de rentes, à l'indemnisation des émigrés dont les biens avaient été vendus.

En novembre 1827, le roi et Villèle, dans l'espoir de voir les électeurs confirmer leur choix de 1824, renvoient la Chambre. Sur quatre cent cinquante élus, Villèle ne compte que deux cents partisans et quitte le ministère en janvier 1828.

3. La fin du régime (1828-1830)

De janvier 1828 à août 1829, le **ministère Martignac essaie vainement de se concilier la gauche ; au demeurant, le roi ne le souhaite pas et saisit la première occasion pour se débarrasser de son ministre.** Le 8 août 1829, un nouveau ministère est formé, sous la direction du prince de Polignac. Il ne comprend que des ultras.

Le gouvernement prépare avec soin les élections des 23 juin et 3 juillet 1830. On révoque des fonctionnaires tièdes ; on hâte l'expédition d'Alger. Mais l'opposition est active et unie. Elle remporte un triomphe !

Charles X se croit encore populaire, le 25 juillet 1830, le roi signe quatre ordonnances qui suspendent la liberté de la presse, dispersent la Chambre à peine élue, réforment la loi électorale et fixent à septembre la date des nouvelles élections. Les 27, 28 et 29 juillet, Paris soulevé renverse les Bourbons et ouvre le trône à un cousin de Charles X, Louis Philippe d'Orléans, dont le père a voté la mort de Louis XVI.

C'est le début de la Monarchie de Juillet !

